

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND membre nommée, Marie-Laure RIVALS membre nommée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Dominique BERNARD membre nommé

Secrétaire de séance : PRENOM_SECRETAIRE NOM_SECRETAIRE

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE – ADOPTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Le budget primitif 2025 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, adopté le 5 mars dernier, nécessite plusieurs aménagements en section de fonctionnement, lesquels sont intégrés au projet de décision modificative n°1 (DM n°1) faisant l'objet de la présente délibération.

L'équilibre général du projet de DM n°1 s'établit ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations réelles	14 450,00 €	14 450,00 €
Opérations d'ordre		
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		
Sous-total fonctionnement	14 450,00 €	14 450,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles		
Opérations d'ordre		
Virement de la section de fonctionnement		

Résultat d'investissement n-1 reporté Restes à réaliser n-1		
Sous-total investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DM N°1 2025	14 450,00 €	14 450,00 €

Les inscriptions en sont détaillées ci-après.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 14 450,00 €.

DEPENSES

Chapitre 011 : dépenses afférentes à l'exploitation : +18 600,00 €

- Les remboursements de frais (6287) sont abondés de +23 600 € pour le remboursement de la masse salariale au budget principal suite aux ajustements de la masse salariale proposés dans le cadre de la DM du Budget Principal,

- Au regard de la réalisation à ce jour de certaines lignes de ce chapitre, il est proposé de réduire l'enveloppe de 5 000 € R1 réseau de chaleur et électricité,

Chapitre 016 : dépenses afférentes à la structure : -4 150,00 €

Il est proposé d'équilibrer la DM en réduisant l'enveloppe de travaux de 4 150 €.

RECETTES

Chapitre 018: autres produits relatifs à l'exploitation :+ 14 450 €

La subvention du Budget Principal (7488) est réévaluée de 12 350 € suite aux ajustements de la masse salariale proposés dans le cadre de la DM1 du Budget Principal,

La prime Segur 2024 a été versée en début d'année, il convient d'ajuster l'inscription soit + 2 100 € .

La section d'investissement n'est pas concernée par le présent projet de décision modificative.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction comptable M22,

Vu la délibération n°010_2025 du 5 mars 2025, adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe « résidence autonomie »,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, telle qu'exposée ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ : document budgétaire DM n°1 2025 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine »

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S